



Ambulanciers

Fiche à destination des employeurs

Face à cette épidémie, l'AHI 33 vous accompagne en vous apportant toute l'aide utile pour répondre à vos obligations et protéger au mieux vos salariés.

Avec la crise sanitaire du COVID-19, les transports sanitaires du secteur privé font face à une intensification de demandes de prises en charge par le SAMU, ceci afin d'acheminer des patients vers les centres d'urgences et d'effectuer des transferts inter-hospitaliers : c'est le cas des ambulanciers. Ces professionnels sont soumis aux risques de contamination du virus auxquels s'ajoutent de fortes contraintes d'hygiène à mettre en place.

Obligations imposées par le gouvernement à destination des transporteurs sanitaires

Le transport des patients classés « cas possibles de COVID-19 » **est régulé et organisé** par le SAMU-Centre 15 territorialement compétent. Ce transport est réalisé sous la responsabilité organisationnelle du médecin régulateur du SAMU-Centre 15, avec information de l'ARS, en fonction de l'évaluation médicale réalisée par le médecin régulateur du SAMU.

>> Des règles spécifiques s'appliquent. Pour plus de détails, consulter le « **Guide méthodologique Préparation au risque épidémique COVID-19** » (version du 20 février 2020), disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.



Cliquez ici pour accéder à la page

Prévention collective pour l'ensemble des salariés

Pour les personnels administratifs

- > Privilégier le télétravail.
- > Si le télétravail n'est pas possible, privilégier des bureaux individuels en répartissant les salariés présents dans les espaces.



Pour tous les salariés

- > Limiter l'accès aux lieux de pauses collectives.
- > Éviter les réunions et les rassemblements de personnes dans des espaces réduits.
- > Afficher et rappeler les gestes barrières, durant le travail mais aussi pendant les temps de pause et de repas.
- > Informer et former les personnels sur les règles d'hygiène.
- > S'assurer que les produits d'hygiène nécessaires sont à disposition en quantité suffisante. Mettre à la disposition du personnel des solutions hydroalcooliques.



Protection des ambulanciers



- > Pour le personnel, appliquer les mesures de protection mises en place en interne.
- > **Rappel de la tenue des ambulanciers**
Correspond à un niveau de risque biologique élevé : manches courtes, blouse tunique pantalon, de préférence cheveux relevés, ongles courts sans vernis, mains et avant-bras sans bijoux.
- > **Avoir des kits de protection à disposition des ambulanciers :**
 - paire de gants à usage unique non stérile,
 - masques FFP2 ou chirurgical pour le personnel,
 - masque chirurgical pour le patient,
 - surblouse manche longue ou combinaison à usage unique,
 - charlotte ou capuche de protection (combinaison),
 - lunettes de protection,
 - drap à usage unique pour le brancard,
 - solution hydroalcoolique,
 - poubelle classique et DASRI.


Conseils sur l'organisation du travail



- > Informer régulièrement les équipes des évolutions et décisions prises par le gouvernement et qui impactent leur activité (renforcement des règles, gestes barrières...).
- > Garder le contact avec les salariés, rester disponible pour répondre aux interrogations et urgences, faire remonter les difficultés et échanger sur ces sujets.
- > Prévoir une structure d'aide psychologique et d'écoute pour le personnel ainsi que des temps d'échanges avec l'encadrement pour la gestion du stress.
- > Maintenir une organisation limitant les dépassements de temps de travail, permettre aux salariés un temps de récupération suffisant.

Conseils lors d'un transport sanitaire pour tous les patients

Une fiche a été rédigée par l'État concernant le transport sanitaire en cas de suspicion COVID-19 « **Conduite à tenir pour les transporteurs sanitaires en contact direct avec un patient suspect ou confirmé d'infection à coronavirus COVID-19** ». À consulter sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé

 Cliquez ici pour accéder à la page

Pour aller plus loin, voici quelques conseils pouvant être généralisés à la prise en charge de tout type de patient (principe de précaution).

Lors de la prise en charge d'un patient

- > Le véhicule doit préalablement avoir été désinfecté.
- > Protéger sièges ou brancards avec un drap d'examen à usage unique.
- > Se préparer, s'habiller avec le kit de protection.
- > Préparer le patient avant de le transférer dans la cellule sanitaire, au minimum :
 - lavage des mains,
 - masque chirurgical (à laisser jusqu'à la prise en charge par une structure médicale où l'arrivée dans la chambre).

Lors du transport

- > Couper les échanges de ventilation entre la cellule sanitaire et la cabine.



A la fin du transport



- > **Se déshabiller selon la procédure en place.**
- > **Gérer les déchets : suivre le protocole mis en place en interne.**
 - En cas de suspicion COVID-19, il est préconisé de procéder à l'élimination des équipements dans la filière des déchets ménagers après les avoir stockés pendant 24 heures dans un double sac pour déchets ménagers.
 - Possibilité de jeter tout le matériel à usage unique dans un sac DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux), selon votre procédure de suivi des déchets biologiques.
 - Lavage ou désinfection des mains après avoir jeté les éléments à usage unique (gants, masques, draps, lingettes...).
- > **Désinfecter la cellule sanitaire selon le protocole COVID-19 rédigé en interne (entre chaque patient quel que soit le patient transporté car risque COVID-19 omniprésent).**
 - Réaliser une désinfection complète adaptée :
 - Nettoyage selon le sens du circuit du propre vers le sale (pour éviter de contaminer les parties nettoyées).
 - Chaque élément ayant pu entrer en contact avec le patient ou l'ambulancier sera désinfecté.
 - Désinfection totale du brancard
 - Nettoyage et désinfection du petit matériel sorti le temps du transfert (le matériel resté dans les armoires non touché ne pourra être récupéré qu'une fois la cellule sanitaire nettoyée et le lavage des mains des équipes réalisé)
 - Nettoyage et désinfection des poignées, barrières, parois de l'ambulance, etc. La même procédure doit être appliquée pour tout matériel utilisé lors de l'intervention : MID, collier cervical, appareil de mesures, etc
 - Nettoyage de la cabine (volant, levier de vitesse, portes).
- > **Se désinfecter les mains après chaque étape de manipulation et de nettoyage.**

Prise en considération des risques psychosociaux



- > **Les salariés peuvent ressentir un sentiment d'insécurité lié à la peur d'être infecté et de contaminer leurs proches** ou de contaminer des patients fragiles / peur du manque de matériel.
- > **Risque d'augmentation de la charge de travail** liée au temps passé, au respect renforcé des règles d'hygiène ainsi qu'à l'augmentation du nombre de transferts de patients COVID-19 à réaliser.
 - Peur d'être en retard dans la prise en charge.
 - Augmentation de la fatigue et du stress quotidien.
- > **La confrontation croissante à la souffrance et l'isolement des patients pris en charge** accroît le risque de surcharge mentale pour le salarié.

Afin de modérer les effets du stress

- > **Renforcer le sentiment de reconnaissance du travail** par l'écoute, la communication et la bienveillance auprès des salariés.
- > **Établir un climat de confiance.**
 - Faciliter les échanges afin de donner de l'information au personnel et trouver des axes d'améliorations aux difficultés rencontrées dans le cadre de cette situation inédite.
 - Multiplier les occasions de débriefings formels et informels pour désamorcer les risques de répercussions durables au niveau de la santé psychologique des salariés.

Questions, conseils : contactez-nous

Les équipes de l'AH1 33 restent mobilisées pour vous accompagner



par téléphone ag bSd_ S[^
auprès de votre centre habituel